



# la lettre du CNOCP

22 juillet 2024 - N° 51



## Programme de travail 2024-2026

### **Le CNOCP a adopté son programme de travail pour les années 2024 et 2026**

Outre les travaux sur les normes comptables des quatre recueils existants - État, établissements publics, organismes de sécurité sociale et entités publiques locales -, le CNOCP va engager des réflexions sur l'information en matière de durabilité que pourraient publier les entités publiques.

En décembre 2023, le périmètre de compétence du CNOCP a été élargi aux informations en matière de durabilité. Dans le cadre de cette nouvelle mission, le CNOCP propose de travailler en priorité sur les questions environnementales, climat et ressources naturelles, en lien avec les objectifs de développement durable.

Ces réflexions intégreront le rôle de l'État souverain définissant les politiques publiques. Ainsi, en matière d'environnement, les travaux se concentreront sur la détermination des informations utiles à la compréhension des résultats de ces politiques en prenant en considération la diversité des obligations qui en découlent pour les entités publiques.

Une analyse des obligations de publication des entreprises (au regard notamment de l'incidence de leur activité sur l'environnement et de l'incidence des questions de durabilité sur leur activité) permettra également d'alimenter les réflexions, certaines de ces obligations pouvant être transposées aux entités publiques.



+ [Programme de travail 2024-2026 du CNOCP en français](#)

+ [Programme de travail 2024-2026 du CNOCP traduit en anglais](#)